

Forum TMR - Jeudi 16 novembre de 14h à 17h30 au CPA de Lathus
Atelier « Le financement équitable de la GEMAPI », animé par l'Ifrée

Séquence 2 : Atelier de travail sur les difficultés liés à l'arrivée de la GEMAPI sur les territoires

Objectif de la séquence : à l'issue de la séquence les participants auront identifié des difficultés communes et propres à des territoires sur la mise en place de la GEMAPI

- **Question** : *Quelles difficultés rencontrez-vous depuis l'arrivée de la GEMAPI sur votre territoire ? A quelles difficultés vous seriez confrontés si la GEMAPI était mise en place sur votre territoire ?*

1^{er} temps : Temps individuel de réflexion (5')

- Identifiez 3 difficultés par personne. Ecrivez les sous forme de phrases sur un papier A5. Un papier = une difficulté

2^{ème} temps : Temps en sous-groupe (20')

- Faites un tour de table où chacun : se présente (nom, prénom, fonction et structure) et partage ses 3 difficultés. S'assurer que chacun comprenne bien les difficultés énoncées. Ce tour de table doit être assez rapide pour laisser le temps d'analyse et de production commune.
- Identifiez collectivement, parmi toutes les difficultés énoncées : celles qui sont communes et celles qui sont propres à des territoires. Pour celles propres à des territoires, expliquez rapidement à quelle spécificité du territoire c'est lié. Notez ces deux catégories de difficultés sur l'affiche de paperboard prévue. Ecrivez lisiblement et sous forme de phrase.

3^{ème} temps : Restitution (20')

- Ramassage et affichage des paperboard des sous-groupes par les animatrices
- Les animatrices invitent les participants à se lever et à se positionner devant les affiches. Un volontaire de chaque sous-groupe restitue ce qu'il y a écrit sur son affiche. 4' par affiche.

Production des 4 sous-groupes de 4 à 5 personnes

Sous-groupe	Des difficultés communes	Des difficultés propres à des territoires
1	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance du financement en zone rurale • Comment procéder au financement de la GEMA et du PI ? Quelle part accorder à l'un et à l'autre ? • Comment répartir la taxe entre les territoires ? 	<ul style="list-style-type: none"> • La question de la gouvernance (celui qui paye décide) • La question de l'entente sur la hiérarchisation des enjeux • Syndicat à la carte au sein de structures à échelons supérieures : modalités de fonctionnement nombreux et différents qui questionnent la gouvernance. • Les problématiques en milieu rural revêtent moins d'importance aux yeux des élus.
2	<ul style="list-style-type: none"> • Problématique à faire accepter les projets touchant aux biens patrimoniaux. • Répartition du volume financier (travaux). • Comment expliquer la taxe GEMAPI ? Les communautés de communes non intégrées à la réflexion du contrat territorial 	<ul style="list-style-type: none"> • Problématique sur la répartition entre GEMA et PI, qui suscite d'importants débats. • Manque de ressources financières (foyers fiscaux). • Organisation différente entre les communautés de communes. • Délégation d'une compétence à une structure mais sans la mutualisation des moyens.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à expliquer l'ampleur de la compétence GEMAPI (plan d'eau, inondation, digue...) aux élus. Besoin d'un accompagnement technique. • Rappel des devoirs aux riverains d'entretenir cours d'eau • La capacité d'intervention sur le domaine privé (foncier disponible et accessible). • Notion de responsabilité induit par la prise de compétence GEMAPI/Levier financier insuffisant. • La question de la solidarité amont/aval. • Décalage entre l'urgence des objectifs et le temps long pour mettre en place les actions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'endiguement : cas sur un cours d'eau en zone de marais.
4	<ul style="list-style-type: none"> • La sécabilité des items de la GEMAPI, qui entretient une confusion dans la gouvernance sur qui fait quoi ? 	<ul style="list-style-type: none"> • La délocalisation de la prise de décisions vers de plus grosses collectivités. Les petites collectivités en zone

	<ul style="list-style-type: none">• Difficulté de compréhension de la compétence GEMAPI par les élus et les riverains.• La question des moyens financiers.• L'évolution des syndicats vers de grosses structures.• Le Découpage administratif de la compétence plutôt que par bassin versant.	<p>rurale s'interrogent sur leur capacité de décision et d'action, se sentent désormais éloignées.</p> <ul style="list-style-type: none">• Superposition de maitres d'ouvrage sur un même territoire.• La levée de la taxe GEMAPI hétérogène entre les EPCI membres
--	--	--